

Prévoyance FinTec

Berne

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
sur les comptes annuels 2019

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de Prévoyance FinTec

Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Prévoyance FinTec, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 9 à 24) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Andreas Aebersold
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Patrick Hildbrand
Expert-réviseur

Berne, le 6 mars 2020

Rapport de gestion 2019

Rapport annuel et comptes annuels



TABLE DES MATIÈRES

	page
Avant-propos	4
En bref	5
Informations générales sur l'exercice 2019	6
Bilan	9
Compte d'exploitation	10
Annexe aux comptes annuels 2019	
1 Bases et organisation	11
2 Membres actifs et rentiers	12
3 Nature et application du but	13
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	13
5 Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture	14
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	17
7 Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation	22
8 Exigences de l'autorité de surveillance	22
9 Autres informations relatives à la situation financière	22
10 Événements postérieurs à la date du bilan	23
11 Informations détaillées concernant les employeurs affiliés	24

La version originale est en langue allemande.



Avant-propos

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel 2019 de Prévoyance FinTec.

Sur les marchés obligataires, une forte baisse s'est d'abord fait sentir, avant que les rendements n'affichent à nouveau une tendance positive dès septembre.

Les marchés d'actions mondiaux ont profité en 2019 de la baisse des taux d'intérêt, qui s'est surtout traduite par une demande accrue du côté des secteurs défensifs. Les valeurs cycliques ont comblé leur retard en fin d'année, à la faveur d'une embellie conjoncturelle et de l'amélioration du climat d'investissement. En fin d'année, la plupart des indices boursiers internationaux affichaient des niveaux record.

Après une année aussi solide pour les placements, la conjoncture s'annonce décisive en 2020, alors que la marge de manoeuvre en matière de politique monétaire s'est encore réduite. La dynamique positive des marchés boursiers sera-t-elle durable? Tout dépendra de l'actualité politique, comme l'évolution de la guerre commerciale ou les élections présidentielles américaines.

Dans cet environnement, il restera très exigeant pour les caisses de pensions de générer le rendement en 2020.

Nos placements financiers ont enregistré un rendement de 10.84% (indice de référence: 11.42%). Ce résultat réjouissant s'explique notamment par l'évolution positive du marché des actions. Suite à cette bonne performance et à l'abaissement du taux d'intérêt technique de 2.5% à 2.0%, le taux de couverture est passé de 111.53% à 119.29%.

Au cours de l'exercice 2019, le conseil de fondation a remanié et adopté pour le 1^{er} janvier 2020 le règlement de prévoyance relatif à l'assurance de base. Nous sommes convaincus que grâce à son nouveau règlement moderne et à l'évolution qui se dessine, Prévoyance FinTec saura rester pour vous un partenaire financièrement sûr et fiable.

Meilleures salutations

Peter Ritter
Président

Thomas Kirchhofer
Responsable de mandat

EN BREF

Résumé

	31.12.2019	31.12.2018	Page
Effectif des assurés			
Assurés actifs	870	874	12
Bénéficiaires de rentes	239	239	12
<hr/>			
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
	CHF	CHF	
Capital de prévoyance assurés actifs	174'619'012	177'265'852	9 / 14
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	149'567'741	146'039'726	9 / 15
Provisions techniques	15'052'000	13'249'000	9 / 15
<hr/>			
Fortune			
	CHF	CHF	
Fortune disponible	404'689'007	375'370'811	16
Capital de prévoyance selon experts (y c. provisions techniques)	339'238'753	336'554'578	9 / 16
<hr/>			
Réserve de fluctuation de valeur (RFV)			
	CHF	CHF	
Valeur cible de la RFV	68'865'000	74'042'000	18
RFV existante	65'450'254	38'792'765	18
RFV manquante	-3'414'746	-35'249'235	18
<hr/>			
Taux de couverture			
Taux de couverture	119.29%	111.53%	16
<hr/>			
Rendement des placements de la fortune			
Rendement sur la fortune globale	10.20%	-3.12%	21
Rendement sur les placements financiers	10.84%	-3.16%	21
Indice de référence (benchmark)	11.42%	-2.59%	21
<hr/>			
Taux d'intérêt			
Taux d'intérêt pour la rémunération des capitaux d'épargne des assurés actifs au jour de la clôture de l'exercice	2.50%	1.00%	
Taux d'intérêt minimal LPP	1.00%	1.00%	
Taux d'intérêt technique (bases LPP 2015, TG)	2.00%	2.50%	
<hr/>			

Informations générales concernant l'exercice 2019

Lois

Aucune adaptation n'a été nécessaire au cours de l'exercice.

Montants limites

Les montants limites ont été adaptés aux dispositions légales à compter du 1^{er} janvier 2019.

Règlements / bases techniques

Comme en 2018, les bases techniques LPP 2015, TG ont été appliquées à l'exercice sous revue. Le taux d'intérêt technique a été abaissé de 2.5% à 2.0% au 31 décembre 2019.

Rémunération

Grâce au bon résultat des placements, les capitaux d'épargne des personnes actives assurées au 31 décembre 2019 ont été rémunérés à cette date à hauteur de 2.5% (taux d'intérêt minimal LPP: 1.0%).

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à quatre reprises en 2019. En plus d'approuver les comptes 2018, il a notamment remanié le règlement de prévoyance dans la prévoyance de base.

En automne 2019, nous avons été profondément endeuillés par la disparition brutale de Madame Margrit Friedli, directrice de la Spar- und Leihkasse Wynigen AG, membre du Conseil de fondation.

Comité de placement

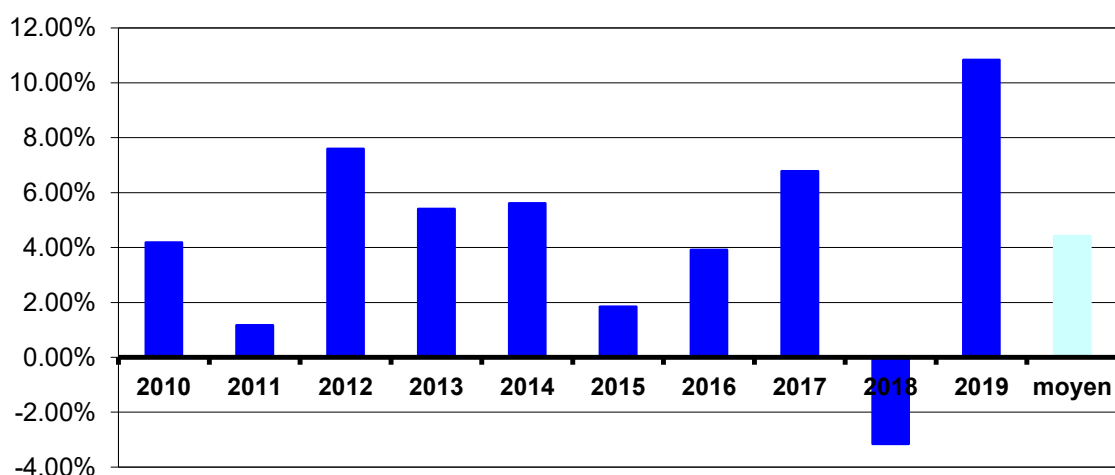
Le comité de placement s'est réuni quatre fois durant l'exercice. Le cas échéant, des échanges téléphoniques ont encore porté sur la stratégie des placements satellites ou effectués en immobiliers.

Situation financière

Le rendement des placements financiers de Prévoyance FinTec s'est élevé pour l'année sous revue à 10.84% (exercice précédent: -3.16%). Ce résultat réjouissant s'explique notamment par l'évolution positive du marché des actions. Cette bonne performance et la constitution des provisions actuarielles exigées par le règlement a fait progresser le taux de couverture de 111.53% à 119.29%, compte tenu de l'abaissement du taux d'intérêt technique.

Aperçu de la performance

La performance moyenne depuis 2010 s'élève à 4.42%. L'année dernière, la comparaison sur dix ans avait abouti à une performance moyenne de 4.52%. Vous trouverez ci-après l'évolution de la performance depuis 2010.



Assemblée des délégués

La 64e assemblée des délégués a eu lieu le 4 juin 2019 à Bâle.

Excursion des bénéficiaires de rentes

Comme chaque année, l'excursion des rentiers de 2019 a eu lieu le premier vendredi de septembre. Le programme prévoyait la visite de la manufacture de cors des Alpes Bachmann à Eggwil, suivie d'un repas sur le Machbaregg et d'une brève visite à l'Univers Kambly à Trubschachen.



BILAN	Indice Annexe	31.12.2019	31.12.2018
ACTIF			
Placements de la fortune		416'098'497.90	386'022'216.17
Liquidités	65	8'830'246.00	11'005'398.08
Créances	71	1'429'773.45	1'535'706.10
Placements des banques membres	65 / 111	30'051'834.36	29'561'035.86
Fonds d'obligations CHF		84'037'774.00	79'893'314.00
Fonds d'obligations DE (couverts)		43'094'319.50	40'808'524.50
Fonds d'actions Suisse		31'257'957.00	26'480'029.00
Fonds d'actions monde		22'231'988.00	19'101'539.00
Fonds d'actions monde (couverts)	65	49'550'966.00	41'883'528.00
Fonds d'actions monde Small Cap (couverts)		13'596'187.00	11'348'041.00
Fonds d'actions Emerging Markets		13'304'248.00	11'479'998.00
Placements alternatifs		16'808'338.28	16'139'343.70
Fonds immobiliers		101'904'866.31	96'785'758.93
Compte de régularisation actif	72	0.00	25'783.70
Total de l'actif		416'098'497.90	386'047'999.87
PASSIF			
Engagements		997'230.38	794'862.45
Prestations de libre passage et rentes		958'678.28	753'658.40
Autres dettes		38'552.10	41'204.05
Compte de régularisation passif	73	66'123.95	69'149.96
Réserve de cotisations d'employeur	69 / 112	10'346'136.23	9'813'176.87
Réserve de cotisations sans renonciation à utilisation		10'346'136.23	9'813'176.87
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	57	339'238'753.00	336'554'578.00
Capital de prévoyance assurés actifs (y c. rentiers AI)	52	174'619'012.00	177'265'852.00
Capital de prévoyance rentiers	54	149'567'741.00	146'039'726.00
Provisions techniques	56	15'052'000.00	13'249'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	64	65'450'254.34	38'792'764.98
Fonds libres institutions de prévoyance		0.00	23'467.61
État en début de période		23'467.61	26'015.91
Dissolution fonds libres		-23'467.61	-2'548.30
Total du passif		416'098'497.90	386'047'999.87

COMPTE D'EXPLOITATION	Indice Annexe	2019 CHF	2018 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres apports		15'362'416.45	17'357'067.15
Cotisations assurés		3'512'383.40	3'583'935.30
Cotisations complémentaires assurés		605'420.70	508'751.25
Cotisations employeur		6'169'415.65	6'263'029.35
Cotisations complémentaires employeur		1'108'421.60	850'063.80
Cotisations de risque assurés		487'002.15	496'720.10
Cotisations de risque employeur		903'091.60	950'381.00
Attributions à la réserve de cotisations d'employeur		1'148'548.96	2'630'000.00
Prélèvements dans la réserve de cotisations d'employeur (cotisations employeur)		-599'057.21	-335'139.30
Prélèvements dans la réserve de cotisations d'employeur (rachats assurés)		-40'000.00	-40'000.00
Attributions uniques et sommes de rachat	52	2'040'808.00	2'134'069.75
Rachats de prestations employeur	52	40'000.00	327'436.00
Subsides du Fonds de garantie LPP		-13'618.40	-12'180.10
Prestations d'entrée	52	7'817'611.95	8'088'709.25
Apports de libre passage		7'572'611.95	7'389'496.00
Remboursements versements anticipés pour EPL et divorce		245'000.00	699'213.25
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		23'180'028.40	25'445'776.40
Prestations règlementaires		-13'458'561.90	-12'004'689.30
Rentes de vieillesse		-7'775'536.00	-7'827'597.40
Rentes de survivants		-1'913'948.80	-1'947'314.40
Rentes d'invalidité		-429'809.40	-495'258.95
Rentes de vieillesse pour enfants		-59'860.40	-68'838.40
Rentes d'enfants d'invalides		-25'408.80	-41'029.10
Rentes d'orphelins		-66'975.45	-102'193.20
Libération des cotisations à la charge de Prévoyance FinTec		-70'837.20	-69'751.20
Prestations en capital à la retraite		-2'883'475.85	-1'400'394.65
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-232'710.00	-52'312.00
Prestations de sortie		-20'239'241.28	-8'694'348.66
Prestations de libre passage en cas de sortie		-16'623'896.88	-8'564'348.66
Versements anticipés pour EPL et divorce		-494'000.00	-130'000.00
Transfert de la réserve mathématique en faveur des rentiers en cas de sortie collective		-3'121'344.40	0.00
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-33'697'803.18	-20'699'037.96
Dissolution / Constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-3'218'823.28	-12'683'114.14
Rémunération capital épargne	52	-3'957'150.45	-1'645'964.65
Variation capital épargne	52	6'602'301.53	-9'158'546.59
Constitution / Dissolution capital de prévoyance rentiers	54	-3'528'015.00	265'257.80
Constitution / Dissolution de provisions techniques	562	-1'803'000.00	11'1'000.00
Constitution réserves de cotisations d'employeur	691	-532'959.36	-2'254'860.70
Charges d'assurance		-71'649.55	-68'452.00
Primes d'assurance		-37'197.50	-36'333.00
Primes d'épargne		0.00	0.00
Primes de risque		-17'600.88	-16'996.58
Primes de frais		-7'726.32	-7'568.42
Cotisations au fonds de garantie LPP		-34'452.05	-32'119.00
Résultat net de l'activité d'assurance		-13'808'247.61	-8'004'827.70
Résultat net des placements	681	40'895'753.92	-12'266'839.33
Résultat net placements auprès de banques membres et liquidités		736'188.65	704'519.45
Résultat net fonds obligataires CHF		2'188'848.80	77'516.00
Résultat net fonds obligataires DE (couverts)		2'693'272.55	-1'212'450.85
Résultat net fonds en actions Suisse		7'782'352.15	-2'400'550.95
Résultat net fonds en actions monde		4'781'387.73	-1'347'108.80
Résultat net fonds en actions monde (couverts)		10'126'444.13	-4'075'352.05
Résultat net fonds en actions monde Small Cap (couverts)		2'955'193.35	-1'744'403.30
Résultat net fonds en actions marchés émergents		1'873'047.35	-1'655'537.90
Résultat net fonds immobiliers		7'744'992.68	1'366'726.83
Résultat net placements alternatifs		1'035'716.79	-1'013'353.97
Charges d'intérêt		-14'832.55	-24'671.75
Charges gestion des titres		-1'006'857.71	-942'172.04
Autres recettes		25'155.93	-1'787.45
Autres recettes	691	25'155.93	0.00
Autres charges		0.00	-1'787.45
Frais administratifs		-455'172.88	-495'372.35
Frais administratifs généraux		-361'676.63	-419'579.00
Organe de révision et experts en matière de prévoyance professionnelle		-83'529.55	-66'294.00
Autorités de surveillance		-9'966.70	-9'499.35
Excédent de recettes / charges avant emploi des fonds		26'657'489.36	-20'768'826.83
Constitution / Dissolution réserve de fluctuation de valeur	64	-26'657'489.36	20'768'826.83
Excédent de recettes / charges		0.00	0.00

ANNEXE

1 Bases et organisation

11 Forme juridique et but

Sous le nom Vorsorge FinTec (ci-après: Prévoyance FinTec) existe une fondation au sens de l'art. 80 ss CC, de l'art. 331 CO ainsi que des art. 48 al. 2 et 49 al. 2 LPP, constituée le 01.01.1997 et ayant son siège à Berne. Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'application, en faveur des employeurs qui lui sont affiliés par une convention d'affiliation, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

12 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro BE 0466. Elle est affiliée au fonds de garantie LPP conformément à l'art. 57 LPP.

13 Mention de l'acte de fondation et des règlements

Statuts	11.11.2019	
Règlement de prévoyance assurance de base	01.01.2006	version actuelle 2017
Règlement de prévoyance caisses cadres	01.01.2008	avec annexes individuelles, version 2016
Règlement de placement	31.03.2017	adopté par le Conseil de fondation le 18.11.2016, en vigueur depuis le 31.03.2017
Règlement de liquidation partielle	05.09.2007	
Règlement relatif aux provisions annexe de 2019	31.12.2018	adopté par le Conseil de fondation le 08.03.2019, en vigueur depuis le 31.12.2018 annexe de 2019 adoptée par le conseil de fondation le 13.11.2019

14 Organe suprême, gestion et droit de signature

<u>Conseil de fondation</u>	<u>Fonction</u>	<u>Entreprise</u>	<u>Employeur / salarié</u>	<u>Droit de signature</u>	<u>Durée du mandat</u>
Peter Ritter	Président	Bernerland Bank AG	Employeur	collective à deux	2018 - 2020
Margrit Friedli	Membre	Spar- und Leihkasse Wynigen AG	Employeur	collective à deux	01.07.2018 - oct. 2019
Nicolas Hug	Membre	Association suisse des banquiers	Employeur	collective à deux	2018 - 2020
Hans Ulrich Bacher	Vice-président	Entris Banking AG	Salarié	collective à deux	2018 - 2020
Ruth Brügger	Membre	Représentante externe	Salariée	collective à deux	2018 - 2020
Beat Schmid	Membre	Spar- und Leihkasse Frutigen AG	Salarié	collective à deux	2018 - 2020

Madame Margrit Friedli est décédée accidentellement en octobre 2019. Des élections de renouvellement du Conseil de fondation auront lieu en 2020.

Direction [arcasia ag](#), Monbijoustrasse 68, Case postale, 3001 Berne
Tél. +41 31 313 02 02

15 Experts, organe de révision, autorité de surveillance, administration

Expert agréé en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA, Neuengasse 43, Case postale, 3000 Berne (cocontractant; personne morale) Dr. Olivier Kern (expert exécutant; personne physique)
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Case postale, 3001 Berne Réviseur principal: Andreas Aebersold
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), Belpstrasse 48, 3000 Berne 14, n° de registre BE 0466
Contrôleur placements	PPCmetrics AG, Badenerstrasse 6, 8004 Zürich Dr. Stephan Skaanes
Direction générale	arcasia ag Pensionskassen- & Vorsorgeberatung, Berne Thomas Kirchofer, responsable de mandat

16 Employeurs affiliés

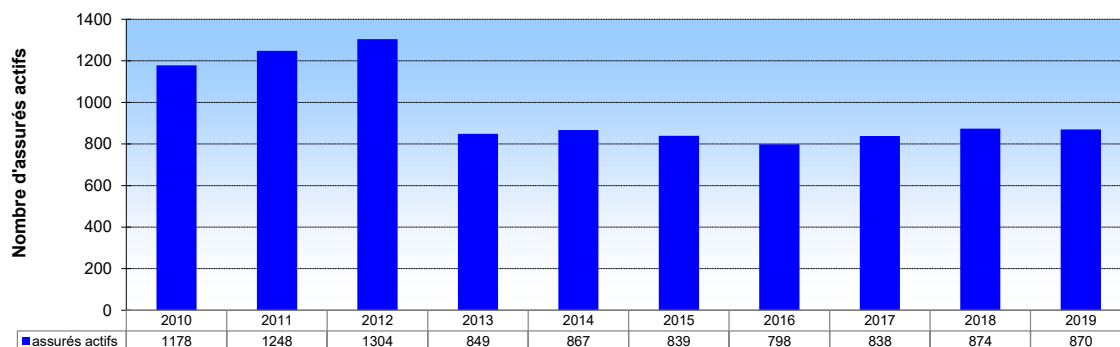
	31.12.2019	31.12.2018
Institutions de prévoyance Total	30	32
Caisses de prévoyance	21	22
Effectif initial	22	23
Entrées	0	0
Sorties	-1	-1
Caisses des cadres / caisses complémentaires	9	10
Effectif initial	10	10
Entrées	0	0
Sorties	-1	0

2 Membres actifs et rentiers

21 Assurés actifs	31.12.2019	31.12.2018
Plan pour collaborateur		
Hommes	455	464
Femmes	415	410
Total assurés actifs	870	874
Variation effectifs assurés actifs	31.12.2019	31.12.2018
Entrées	122	122
Sorties	-110	-75
Départs en retraite	-16	-11
Total	-4	36

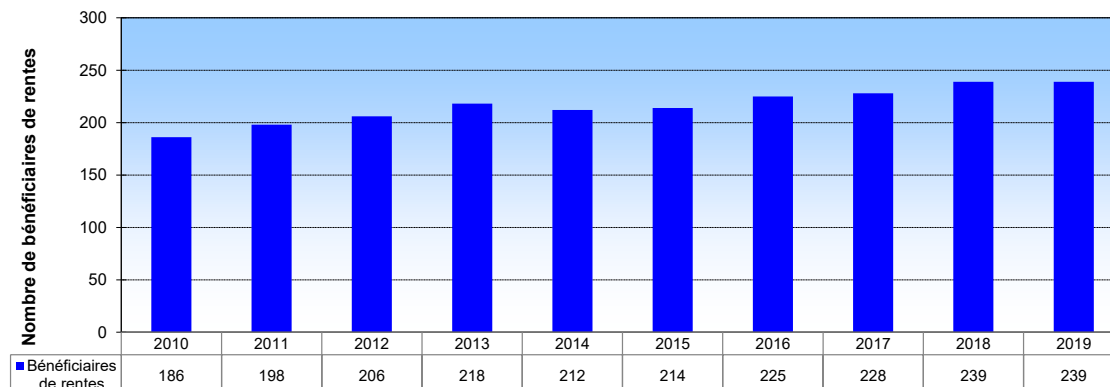
Au cours de l'exercice, 122 entrées (61 hommes, 61 femmes) et 126 sorties (70 hommes, 56 femmes) ont été enregistrées. Les sorties comprennent 16 départs en retraite (8 hommes, 8 femmes).

Évolution du nombre d'assurés actifs



22 Bénéficiaires de rente (nature)	31.12.2019	31.12.2018
Rentes de vieillesse	170	163
Rentes d'invalidité	16	16
Rentes de conjoint	43	47
Rentes d'orphelin et rentes pour enfants	10	13
Total bénéficiaires de rente (nature)	239	239
Variation effectifs bénéficiaires de rentes	31.12.2019	31.12.2018
Entrées bénéficiaires rentes de vieillesse	12	6
Sorties bénéficiaires rentes de vieillesse	-5	-3
Entrées bénéficiaires rentes d'invalidité	0	2
Sorties bénéficiaires rentes d'invalidité	0	-1
Entrées bénéficiaires rentes de conjoint	0	3
Sorties bénéficiaires rentes de conjoint	-4	-1
Entrées bénéficiaires rentes d'orphelin et rentes pour enfants	7	12
Sorties bénéficiaires rentes d'orphelin et rentes pour enfants	-10	-7
Total	0	11

Évolution du nombre de bénéficiaire de rentes



3 Nature et application du but

31 Explication du plan de prévoyance

La prévoyance vieillesse se fonde sur le système de la primauté des cotisations. Le capital d'épargne est constitué grâce à des cotisations d'épargne en fonction de l'âge et transformé en rente de vieillesse à l'âge du départ en retraite ou alloué sous forme de capital vieillesse. La fondation propose divers plans d'épargne aux employeurs affiliés.

Suite au passage aux tables de générations le 31.12.2017, le taux de conversion individuel à 65 ans en fonction de l'année de naissance a été introduit au 01.01.2018. Le taux de conversion se monte en 2018 à 5.15% à 65 ans. Il est soumis chaque année à une réduction de 0.01% par année de naissance (sous réserve de l'évolution démographique à venir).

La prévoyance risque décès et invalidité se fonde sur le système de la primauté des prestations. La rente d'invalidité temporaire complète s'élève à 70% du salaire assuré et la rente temporaire de conjoint aux 2/3 de la rente d'invalidité resp. - en cas de décès d'un bénéficiaire de rente de vieillesse - aux 2/3 de la rente de vieillesse en cours.

32 Financement, méthode de financement

Le capital d'épargne de la personne assurée correspond aux capitaux d'épargne individuels disponibles à la date de référence. Pour compenser (partiellement) le financement manquant en cas d'augmentations de salaire, des versements réglementaires ultérieurs - en fonction du plan d'épargne - sont en partie prélevés, qui sont intégralement versés sur le compte épargne individuel.

Une cotisation risque est prélevée pour les risques de décès et d'invalidité.

Le financement de la prévoyance vieillesse et risque est réglé dans l'annexe au règlement correspondante et s'effectue sur une base au moins paritaire.

33 Autres informations sur l'activité de prévoyance

En raison de la situation financière (absence de fonds libres, réserve de fluctuation de valeur n'atteignant pas le montant fixé), le Conseil de fondation a décidé le 13.11.2019 de ne procéder à aucune adaptation des rentes pour l'année 2020.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

41 Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont effectuées selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, renseignent sur la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de Swiss GAAP RPC 26.

42 Principes de comptabilité et d'évaluation

Ils correspondent aux dispositions des art. 47, 48 et 48a OPP2 ainsi qu'aux dispositions de Swiss GAAP RPC 26. Le respect des principes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 exige la prise en compte de valeurs de marché dans le bilan.

Les placements ont été évalués et comptabilisés comme suit:

Placements	Évaluation
Liquidités et créances	à la valeur nominale
Obligations	à leur cours à la date de clôture du bilan
Actions / parts des fondations de placement	à leur cours à la date de clôture du bilan
Autres actifs et passifs	à la valeur nominale
Capital de prévoyance et provisions techniques	conformément au calcul de l'expert en prévoyance professionnelle
Réserve de fluctuation de valeur	conformément au règlement de placement

43 Modification des principes pour l'évaluation, la comptabilité et la présentation des comptes

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes ainsi que les provisions techniques ont été calculés au taux d'intérêt technique de 2.0% (exercice précédent: 2.50%; voir aussi ch. 56 et 99).

Sinon, il n'a été procédé à aucune modification des principes pour l'évaluation, la comptabilité et la présentation des comptes.

5 Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture

51 Nature de la couverture des risques, réassurances

La fondation est autonome. Elle assume elle-même les risques actuariels de l'âge, du décès et de l'invalidité tout comme les risques relatifs au placement de la fortune.

Pour les risques de décès et d'invalidité, la fondation a souscrit une police de réassurance stop-loss auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA. La police couvre la partie des capitaux sous risque en cas de décès et d'invalidité qui dépasse la franchise de la fondation pendant la période de réassurance. La police de réassurance stop-loss ne donne pas droit à une participation aux excédents.

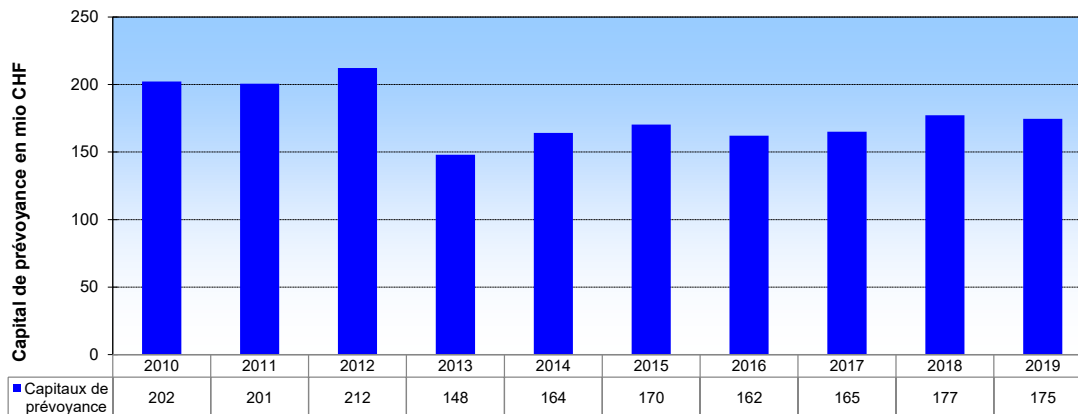
52 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs y c. rentiers AI

	2019	2018
	CHF	CHF
État capital de prévoyance assurés actifs au 01.01	177'265'852.00	165'080'387.80
Correction du capital rentiers AI de l'exercice précédent /		
Transfert avoir d'épargne rentiers AI du capital de prévoyance rentiers	-1'688.92	1'380'952.20
Cotisations d'épargne salariés	3'512'383.40	3'583'935.30
Cotisations d'épargne employeurs	6'142'940.70	6'263'029.35
Cotisations supplémentaires salariés	605'420.70	508'751.25
Cotisations supplémentaires employeurs	1'108'421.60	850'063.80
Cotisations d'épargne pour la rente-pont	25'849.95	28'741.30
Apports de libre passage	7'572'611.95	7'389'496.00
Primes uniques et rachats	2'040'808.00	2'134'069.75
Rachats de prestations employeurs	40'000.00	327'436.00
Remboursements de versements anticipés pour EPL / divorce	245'000.00	699'213.25
Rémunération du capital d'épargne	3'957'150.45	1'645'965.41
Prestations de libre passage en cas de sortie	-15'986'650.88	-8'564'348.66
Versements anticipés encouragement à la propriété du logement / divorce	-494'000.00	-130'000.00
Prestations en capital à la retraite	-2'883'475.85	-1'378'798.30
Dissolution capital d'épargne suite au départ à la retraite	-7'894'365.10	-2'553'042.45
Dissolution capital d'épargne suite au décès	-637'246.00	0.00
Total capital de prévoyance assurés actifs, y c. rentiers AI	174'619'012.00	177'265'852.00
<i>Part capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes AI</i>	<i>1'674'562.00</i>	<i>1'566'298.00</i>
Taux d'intérêt capital de prévoyance assurés actifs, y c. rentiers AI	2.50%	1.00%

Le Conseil de fondation fixe par avance chaque année le taux d'intérêt sur l'épargne, sur la base de la situation financière de la caisse. Le taux d'intérêt peut s'écarter du taux d'intérêt minimal LPP, mais le taux d'intérêt de l'avoir vieillesse selon la LPP (comptes témoins) demeure assuré avec le taux d'intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral. Au cours de l'exercice, le taux d'intérêt appliqué à l'ensemble du capital épargne a été de 2.50% (exercice précédent: 1.00%). Le taux d'intérêt de projection a été fixé à 1.00% pour le moment.

Somme des comptes d'épargne	174'619'012.00	177'265'852.00
Nombre comptes épargne assurés actifs (à partir de l'âge de 25 ans)	786	799

Évolution du capital de prévoyance assurés actifs, y c. rentiers AI (graphique)



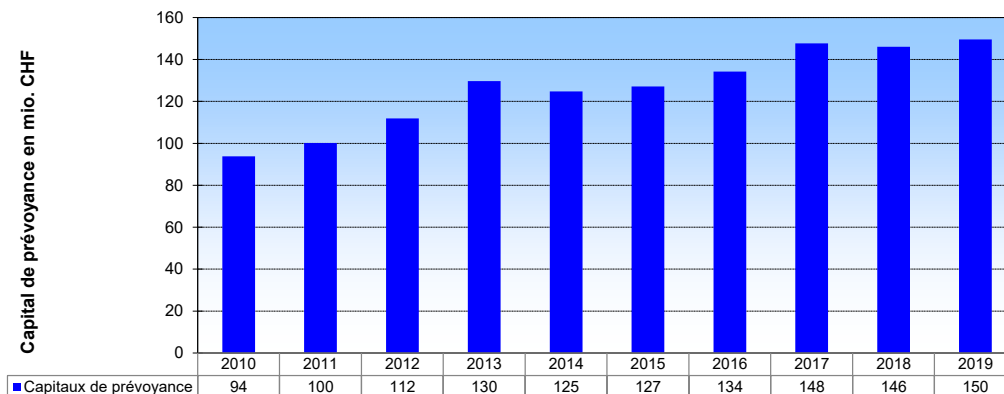
53 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	54'471'865.27	55'566'767.53
Taux d'intérêt minimal, fixé par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%

54 Évolution du capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes

	2019	2018
	CHF	CHF
État capital de prévoyance des rentiers au 01.01	146'039'726.00	147'685'936.00
Transfert avoir d'épargne au capital de prévoyance rentiers AI	0.00	-1'380'952.20
Constitution capital de prévoyance rentiers (d'actifs)	7'894'365.10	1'378'798.30
Dissolution capital prévoyance rentiers, LPP 2015 2.5%	-12'530'092.40	0.00
Constitution à charge de la provision pour la génération transitoire	558'825.30	1'169'647.80
Adaptation au nouveau calcul au 31.12	7'604'917.00	-2'813'703.90
Total capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	149'567'741.00	146'039'726.00
Taux d'intérêt capital de prévoyance rentiers	2.00%	2.50%
Nombre des rentiers (détails voir aussi chiffre 22)	239	239

Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (graphique)



55 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été réalisée par ABCON AG Berne au 31.12.2016. Les dispositions actuarielles réglementaires en matière de prestations et de financement sont conformes aux dispositions légales. Le taux de couverture s'élevait à cette date à 118.93%. Il n'existe aucun découvert au sens de l'art. 44 OPP2. Le financement réglementaire de Prévoyance FinTec est suffisant. Conformément au règlement relatif aux provisions, toutes les provisions techniques nécessaires avec leur valeur cible sont prises en compte.

Dans sa lettre du 23.01.2020, le Dr Olivier Kern de Pittet Associés SA a recalculé au 31.12.2019 les capitaux de prévoyance et les provisions de Prévoyance FinTec.

La prochaine expertise actuarielle sera réalisée au 31.12.2019.

56 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles utiles

Les provisions actuarielles concernant la longévité, le taux de conversion et le fonds de fluctuation des risques sont recalculées chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle. Les bases réglementaires ainsi que les calculs relatifs au bilan actuariel se fondent sur les bases techniques LPP 2015, TG, 2.00% (exercice précédent: 2.50%).

Le capital de prévoyance des assurés actifs et celui des invalides (y c. assurés en incapacité de travail) au bénéfice d'une rente AI temporaire correspondent, à une exception près, au maximum de la prestation de sortie selon l'art. 17 LFLP, à l'avoir de vieillesse selon la LPP et à la prestation de sortie réglementaire.

Le capital de prévoyance des rentes en cours a été calculé à l'aide des bases techniques LPP 2015, soit des tables générationnelles avec un taux d'intérêt technique de 2.00% (exercice précédent: 2.50%). Les calculs des prestations futures à leur valeur actuelle reposent sur la méthode collective.

En ce qui concerne les provisions techniques, nous confirmons qu'elles ont été constituées conformément au règlement sur les provisions et les réserves. Nous avons par ailleurs tenu compte de la lettre de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP du 23 septembre 2016 précisant la directive technique DTA 2. Les provisions techniques ont été déterminées sur la base de l'effectif des assurés au 31.12.2019.

561 Composition des provisions techniques

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Provision pour taux de conversion	3'385'000.00	0.00
Fonds de fluctuation des risques	6'566'000.00	7'064'000.00
Provision pour contributions de transition	5'101'000.00	6'185'000.00
Total provisions techniques	15'052'000.00	13'249'000.00

La provision pour taux de conversion couvre les pertes sur les retraites dues aux taux de conversion appliqués. Les taux de conversion réglementaires (règlement de prévoyance, état au 1er janvier 2020) sont trop élevés par rapport aux taux de conversion actuariels. D'où la constitution de la provision Financement du taux de conversion, qui prend en compte les coûts dus aux pertes probables sur les retraites des assurés actifs de plus de 55 ans.

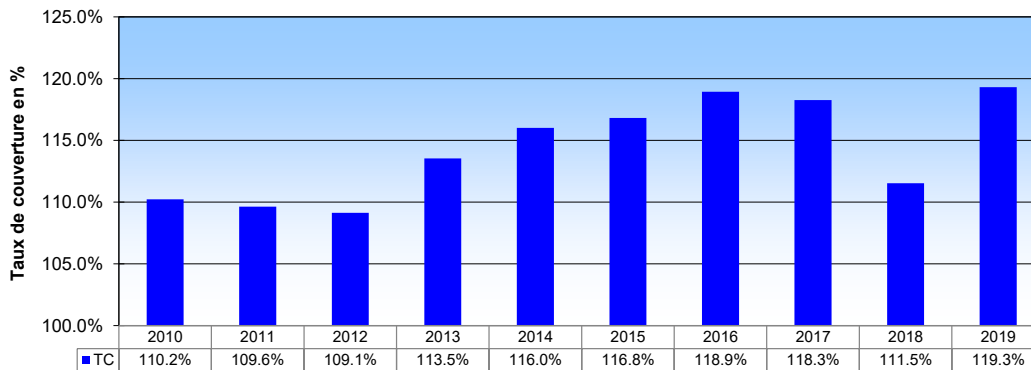
Le Fonds de fluctuation des risques a été constitué sur la base du contrat de réassurance stop-loss 72'980/000 conclu à partir du 1er janvier 2019 auprès de la Zurich Compagnie d'assurances sur la vie SA. Les calculs reposent sur la somme des salaires assurés des assurés actifs au 31 décembre 2019. Le fonds doit être alimenté à hauteur de CHF 6'566'000.00, sur la base des conditions de réassurance actuelles et du montant des cotisations de risque de la fondation. Le contrat de réassurance stop-loss conclu avec Zurich a été renouvelé sans changement au 1er janvier 2020.

La provision pour contributions de transition s'emploie comme suit: pour tous les assurés actifs en assurance complète au 31.12.2017 et au 01.01.2018 (à partir de 25 ans révolus), une contribution de transition est calculée pour compenser les réductions de prestations de la rente de vieillesse. La contribution de transition n'est octroyée qu'à la date du départ en retraite (normale ou anticipée) et n'est imputée à l'avoir épargne individuel de l'assuré que pour la part de rente de vieillesse perçue. Le calcul de la provision correspond à la somme du droit individuel au 31.12.2019 escompté avec un taux d'intérêt de 2.00% (exercice précédent: 2.50%).

Il n'y a pas lieu de constituer la provision pour modification des bases, du fait de l'utilisation des tables de générations. Aucun cas de prestations en suspens ou latentes ne nous ayant été signalé jusqu'à fin 2019, nous n'avons pas constitué non plus de provision pour cas de prestations en suspens.

562 Évolution des provisions techniques	2019	2018
	CHF	CHF
État au début de l'année	13'249'000.00	13'360'000.00
Provision pour taux de conversion	3'385'000.00	-743'000.00
Fonds de fluctuation des risques	-498'000.00	234'000.00
Provision pour contributions de transition	-1'084'000.00	398'000.00
Total provisions techniques	15'052'000.00	13'249'000.00
57 Capitaux de prévoyance et provisions techniques	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
État capitaux de prévoyance et provisions techniques au 01.01	336'554'578.00	326'126'323.80
Diminution / Augmentation capital de prévoyance assurés actifs et invalides	-2'646'840.00	12'185'464.20
Constitution / Dissolution de capital de prévoyance rentiers	3'528'015.00	-1'646'210.00
Modification provisions techniques suite au nouveau calcul au 31.12	1'803'000.00	-111'000.00
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques	339'238'753.00	336'554'578.00
58 Réserve de cotisations d'employeur avec renonciation à utilisation		
Il n'existe pas de réserve de cotisations d'employeur avec renonciation à utilisation.		
59 Taux de couverture au titre de l'art. 44 OPP 2	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	339'238'753.00	336'554'578.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	339'238'753.00	336'554'578.00
Réserve de fluctuation de valeur	65'450'254.34	38'792'764.98
Fonds libres institutions de prévoyance	0.00	23'467.61
Fonds disponibles pour la couverture des engagements règlementaires	404'689'007.34	375'370'810.59
Taux de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	119.29%	111.53%

Évolution du taux de couverture (TC)



6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

61 Organisation de l'activité de placement, conseiller et gestionnaire de placement, règlement de placement

Conseil de fondation

En sa qualité d'organe suprême, le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a fixé dans le règlement de placement l'organisation de la gestion de la fortune ainsi que les objectifs, principes et compétences. Le Conseil de fondation élit les membres et le président du comité de placement, ainsi que les experts en placement externes et indépendants.

Comité de placement

Membres du comité de placement

Membres du comité de placement	Fonction	Entreprise
Beat Schmid	président	Spar- und Leihkasse Frutigen AG
Ueli Stähli	membre	Bank EKI Genossenschaft
Dr Hans Ulrich Bacher fin le 30.09.2019	membre	Entris Banking AG
Beat Schlegel dès le 01.10.2019	membre	Clientis AG

Expert en placement externe

PPCmetrics SA, Badenerstrasse 6, 8004 Zurich
Dr. Stephan Skaanes

Concept de placement

Mandat de gestion de fortune	Fonction clé	Credit Suisse Asset Management, Zurich Placements indexés en actions et obligations
Autres dépositaires	Antennes	Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen Placements possibles: - Commodities - Small Caps - Emerging Market Debt - Actions Emerging Market - High Yield Bonds - Infrastructure - Insurance Linked Securities (ILS)
	Immobilier	Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen - Fondations de placements immobiliers et fonds immobiliers
Comptes de placement auprès de banques membres		selon chiffre 111
Liquidité		Bank SLM AG, Münsingen Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen Credit Suisse SA, Zurich

Les banques chargées de la gestion de la fortune remplissent les exigences aux termes de l'art. 51b al. 1 LPP ainsi que les critères d'admission aux termes de l'art. 48f al. 4 OPP2.

La fondation applique le concept core-satellite. La majorité des placements sont placés dans des actions et obligations indexées (Suisse et étranger). Les placements antennes ont pour objectif d'afficher une faible corrélation par rapport au mandat principal indexé et de réaliser un rendement excédentaire par rapport à celui-ci. Le portefeuille est complété par des placements immobiliers ainsi que des comptes de placement auprès des banques membres.

Commentaire sur la durabilité

Attentive à respecter son devoir de diligence fiduciaire, la Prévoyance FinTec est pleinement consciente de sa responsabilité éthique, sociale et écologique, ainsi que de l'importance d'une bonne gouvernance pour la gestion de sa fortune de prévoyance. À ce titre, ses gestionnaires de fortune se réfèrent par exemple aux critères positifs et aux listes d'exclusion de la SVVK-ASIR.

Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF)

La Prévoyance FinTec représente une contrepartie financière au sens de la loi (art. 93, al. 2, let. g, LIMF). Mais comme elle ne négocie pas de dérivés au sens de la LIMF (en dehors des placements collectifs), il n'en résulte pour elle aucune autre obligation au sens de la LIMF.

62 Respect des dispositions en matière de loyauté / Rétrocessions

L'obligation de loyauté imposée aux personnes chargées du placement de la fortune par les dispositions de l'art. 48 ss. OPP2 pour les personnes chargées du placement de la fortune est mise en œuvre chez Prévoyance FinTec. Les personnes concernées ont remis les déclarations correspondantes pour l'exercice 2019.

La fondation est assujettie à la charte de l'ASIP. Le Conseil de fondation, les collaborateurs responsables du placement, de la gestion et du contrôle de la fortune de prévoyance ainsi que les partenaires externes se sont engagés à respecter ces prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité. En outre, le domaine des petits cadeaux, gratifications, etc. a été réglé dans le cadre d'une directive interne. Le Conseil de fondation a pris toutes les mesures nécessaires pour contrôler le respect des dispositions de la charte de l'ASIP.

Les dispositions contractuelles lient la banque dépositaire (Spar- und Leihkasse Frutigen AG) en matière de placements antennes et immobiliers prévoient une restitution de toutes les rétrocessions. La banque dépositaire au titre du mandat indexé (Credit Suisse SA) a confirmé par lettre du 17 décembre 2019 n'avoir reçu aucune rétrocession soumise à l'obligation de restitution.

Prise en compte des droits de vote des actionnaires

Le règlement de placements régit l'exercice des droits des actionnaires. Le comportement de vote est présenté une fois par an aux assurés dans un rapport de synthèse. Les refus ou abstentions y sont mentionnés en détail. Au cours de l'exercice 2019, le portefeuille ne comprenait pas d'actions directement détenues de sociétés suisses.

63 Principes de gestion et utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2) – respect de la sécurité de la répartition du risque (art. 50 al. 1-3 OPP2)

Conformément à la stratégie de placement décidée par le Conseil de fondation, les placements auprès d'employeurs (banques membres) doivent se situer au sein du taux stratégique de 7.5% (fourchette de 5% à 10%). Dans ce contexte, la détention de liquidités dans le cadre des comptes à caractère commercial (réalisation de versements et prélèvements courants, dépenses, etc.) n'est pas considérée comme une extension au sens de l'art. 50 al. 4 OPP 2.

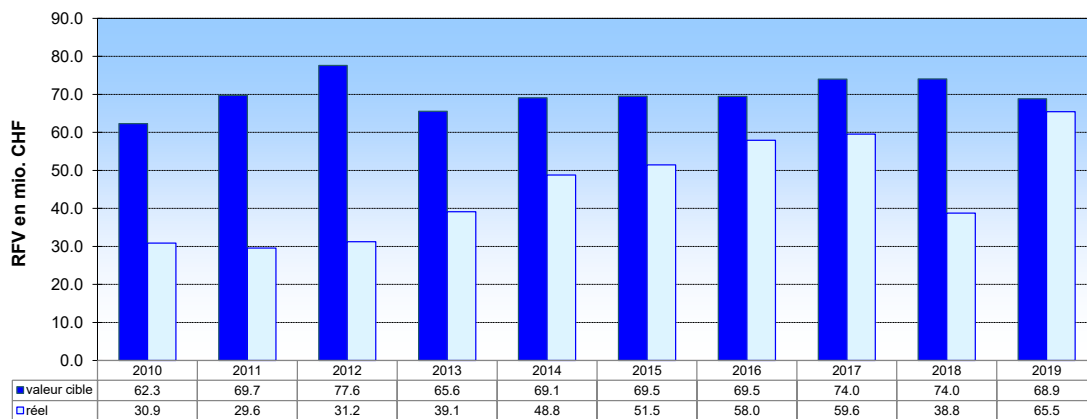
Les placements individuels auprès des banques membres représentent chacun moins de 5.0% de la fortune totale, ce qui laisse supposer une vaste diversification des risques. Des informations supplémentaires sont disponibles au chiffre 111.

Le Conseil de fondation vérifie régulièrement si la stratégie de placement est en accord avec la capacité de risque de la fondation. L'art. 50 al. 1 à 3 OPP2 est donc respecté. Au cours de l'exercice, la part des placements auprès des banques membres était de 7.2% (exercice précédent: 7.7%).

64 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La méthode dite économique-financière est appliquée selon le règlement relatif aux placements. D'après cette méthode, la réserve de fluctuation de valeur est déterminée sur la base des caractéristiques de rendement et de risque des catégories de placement de la stratégie de placement. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 20.3% (exercice précédent: 22.0%) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, pour un niveau de sécurité de 97.5% sur deux ans.

	2019	2018
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01	CHF 38'792'764.98	CHF 59'561'591.81
Constitution / Dissolution imputée sur le compte d'exploitation	26'657'489.36	-20'768'826.83
Réserve de fluctuation de valeur selon le bilan	65'450'254.34	38'792'764.98
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur en CHF	68'865'000.00	74'042'000.00
Déficit de réserve de la réserve de fluctuation de valeur	-3'414'745.66	-35'249'235.02
Réserve de fluctuation de valeur disponible (en %)	95%	52%

Évolution de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)

65 Présentation des placements par catégorie de placement

Catégorie de placement	Composition	Part	Composition	Part	Stratégie	OPP2	Limite
	31.12.2019	effective	31.12.2018	effective			
	CHF	%	TCHF	%	31.03.2017	01.01.09	max.
					%		%
Créances et compte de régularisation actif	1'429'773	0.3%	1'561'490	0.4%	---		
Liquidités	8'830'246	2.1%	11'005'398	2.9%	1.0%	100%	0% - 5%
Fonds d'obligations CHF	84'037'774	20.2%	79'893'314	20.7%	21.0%	100%	10% - 32%
Fonds d'obligations DE (couverts)	43'094'320	10.4%	40'808'525	10.6%	10.5%		6% - 15%
Fonds d'actions Suisse	31'257'957	7.5%	26'480'029	6.9%	7.0%		5% - 9%
Fonds d'actions monde	22'231'988	5.3%	19'101'539	4.9%	5.0%		3% - 7%
Fonds d'actions monde (couverts)	49'550'966	11.9%	41'883'528	10.8%	11.0%	50%	8% - 14%
Fonds d'actions monde Small Cap (couverts)	13'596'187	3.3%	11'348'041	2.9%	3.0%		1% - 5%
Fonds d'actions Emerging Markets	13'304'248	3.2%	11'479'998	3.0%	3.0%		1% - 5%
Placements alternatifs	16'808'338	4.0%	16'139'344	4.2%	8.0%	15%	0% - 12%
Fonds immobiliers	101'904'866	24.5%	96'785'759	25.1%	23.0%	30% dont	17% - 28%
<i>dont fonds immobiliers étranger</i>	10'724'616	2.6%	10'566'745	2.7%		max. 1/3	
						étranger	
Placements auprès des banques membres (non couverts)*	30'051'834	7.2%	29'561'036	7.7%	7.5%	5%	5% - 10%
* voir chiffre 63 concernant des extensions							
Total actif	416'098'498	100.0%	386'048'000	100.0%	100.0%		
Total devises étrangères	46'374'496	11.1%	40'953'615	10.6%			
Total devises étrangères avant couverture	169'310'663	40.7%	151'327'719	39.2%			
Couverture	122'936'167	29.5%	110'374'105	28.6%			

Les placements financiers sont présentés de manière analogue aux rapports de PPCmetrics AG, Zurich (évaluation à la date de clôture d'exercice). Les valeurs de l'année précédente (y c. leur ventilation par catégorie) n'ont pas été modifiées.

66 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
	0.00	0.00
Total instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	0.00	0.00

Par principe, les placements de la fondation sont réalisés en valeurs de base. Les instruments financiers dérivés comme les opérations à terme (futures, forwards, swaps) et les options sont uniquement utilisés à titre complémentaire. Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 et les recommandations correspondantes des autorités compétentes doivent à tout moment être respectées.

67 Valeur de marché et cocontractants des titres en prêts de titres (securities lending)

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
	0.00	0.00
Total valeur de marché et cocontractants des titres en prêts de titres	0.00	0.00

Par principe, le prêt de titres (securities lending) n'est pas autorisé. Dans tous les cas, il convient de respecter les conditions-cadres et les règlements en conformité à la loi sur les placements collectifs.

681 Explication du résultat net des placements	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF
Intérêts bancaires / intérêts sur comptes courants	82.25	451.45
Revenu d'intérêts comptes de placement banques membres	739'297.55	717'749.95
Intérêts négatifs	-3'191.15	-13'681.95
Résultat net placements auprès de banques membres et liquidités	736'188.65	704'519.45
Revenu de fonds d'obligations CHF	1'083'856.30	1'230'651.25
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'obligations CHF	1'103'123.50	-1'154'190.65
Revenu TER* fonds d'obligations CHF	1'869.00	1'055.40
Résultat net fonds d'obligations CHF	2'188'848.80	77'516.00
Revenu de fonds d'obligations DE couverts	1'159'833.00	1'156'133.85
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'obligations DE couverts	1'531'903.55	-2'370'353.65
Revenu TER fonds d'obligations DE couverts	1'536.00	1'768.95
Résultat net fonds d'obligations DE couverts	2'693'272.55	-1'212'458.85
Revenu de fonds d'actions suisses	695'799.65	646'189.75
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions suisses	7'086'490.50	-3'046'873.10
Revenu TER fonds d'actions suisses	62.00	132.40
Résultat net fonds d'actions suisses	7'782'352.15	-2'400'550.95
Revenu de fonds d'actions monde	170'700.05	403'620.35
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions monde	4'610'687.68	-1'750'939.25
Revenu TER fonds d'actions monde couverts	0.00	210.10
Résultat net fonds d'actions monde	4'781'387.73	-1'347'108.80
Revenu fonds d'actions monde couverts	376'842.95	899'651.60
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions monde couverts	9'749'601.18	-4'975'464.35
Revenu TER fonds d'actions monde couverts	0.00	460.70
Résultat net fonds d'actions monde couverts	10'126'444.13	-4'075'352.05
Revenu fonds d'actions monde Small Cap couverts	230'102.80	189'433.05
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions monde Small Cap couverts	2'713'954.55	-1'943'833.95
Revenu TER fonds d'actions monde Small Cap couverts	11'136.00	9'997.60
Résultat net fonds d'actions monde Small Cap couverts	2'955'193.35	-1'744'403.30
Revenu fonds d'actions Emerging Markets	304'781.50	224'286.45
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions Emerging Markets	1'557'345.85	-1'889'972.65
Revenu TER fonds d'actions Emerging Markets	10'920.00	10'148.30
Résultat net fonds d'actions Emerging Markets	1'873'047.35	-1'655'537.90
Intérêts et distributions fonds immobiliers Suisse	1'824'086.60	1'687'713.00
Bénéfices / Pertes de cours fonds immobiliers Suisse	4'738'864.12	-888'918.75
Revenu TER fonds immobiliers Suisse	482'432.80	441'739.30
Résultat net fonds immobiliers Suisse	7'045'383.52	1'240'533.55
Intérêts et distributions fonds immobiliers étranger couverts	442'942.80	284'473.95
Bénéfices / Pertes de cours fonds immobiliers étranger couverts	157'871.26	-247'183.37
Revenu TER fonds immobiliers étranger couverts	98'795.10	88'902.70
Résultat net fonds immobiliers étranger couverts	699'609.16	126'193.28
Intérêts et distributions High Yield Bonds	359'022.61	300'708.50
Bénéfices / Pertes de cours High Yield Bonds	-48'186.62	-532'191.10
Revenu TER High Yield Bonds	32'590.70	30'885.00
Intérêts et distributions fonds d'obligations Emerging Markets LC **	272'261.05	628'580.00
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'obligations Emerging Markets LC	173'238.24	-599'704.25
Revenu TER fonds d'obligations Emerging Markets LC	8'754.70	8'809.60
Intérêts et distributions Commodities couverts	0.00	0.00
Bénéfices / Pertes de cours Commodities couverts	202'812.61	-883'315.12
Revenu TER Commodities couverts	35'223.50	32'873.40
Résultat net placements alternatifs	1'035'716.79	-1'013'353.97
Intérêts sur prestations de libre passage	-14'832.55	-24'671.75
Intérêts réserve de cotisations d'employeur	0.00	0.00
Charges d'intérêt	-14'832.55	-24'671.75
Charges de gestion des titres débitées directement	-2'658.60	-1'630.05
Frais de gestion de patrimoine	-279'177.01	-284'259.65
Frais de reporting et de controlling	-41'702.30	-30'691.20
Rembours. d'émoluments perçus (placements coll.)	0.00	1'392.31
Frais TER selon Commission de haute surveillance de la prév. prof. (CHS PP)	-683'319.80	-626'983.45
Charges de gestion des titres	-1'006'857.71	-942'172.04
Résultat net des placements	40'895'753.92	-12'266'839.33

* TER = total expense ratio (total frais sur encours)

** LC = Local Currency

682 Composition des frais de placement

Frais de gestion de fortune y comp. présentation des placements, pour lesquels les frais de gestion de fortune ne peuvent pas être indiqués (art. 48a, al. 3 OPP 2)

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Total des placements (valeur de marché) dont:	416'098'497.90	386'047'999.87
Placements transparents	416'098'497.90	386'047'999.87
Placements non transparents		
Total placements non transparents	0.00	0.00

Comme les années précédentes, il n'existe pas de placement non transparents à la date de clôture du bilan, soit au 31.12.2019.

Taux de transparence des frais	100.00%	100.00%
Frais de gestion de fortune	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Frais de gestion de fortune imputés directement	323'537.91	315'188.59
Total de tous les frais figurant dans le compte d'exploitation pour les placements collectifs en CHF	683'319.80	626'983.45
Total des frais de gestion de fortune indiqués dans le compte d'exploitation	1'006'857.71	942'172.04
en % de placements transparents au niveau des coûts	0.24%	0.24%

683 Performance de la fortune globale

	2019	2018
	CHF	CHF
Total de tous les actifs au début de l'exercice	386'047'999.87	399'419'478.53
Total de tous les actifs à la fin de l'exercice	416'098'497.90	386'047'999.87
Effectif moyen des actifs (non pondéré)	401'073'248.89	392'733'739.20
Résultat net des placements	40'895'753.92	-12'266'839.33
Performance de la fortune globale	10.20%	-3.12%

La performance affichée diffère de celle des banques. En effet, le volume de placements n'est pas seul déterminant ici, tous les actifs avec les résultats correspondants sont pris en compte dans les bases de calcul.

Résultats nets resp. performance par catégorie de placements

	Prévoyance FinTec 2019	Indice de réf. 2019
Fonds d'obligations CHF	2.63%	2.52%
Fonds d'obligations DE (couverts)	6.63%	6.68%
Fonds d'actions Suisse	30.63%	30.59%
Fonds d'actions monde	25.81%	25.27%
Fonds d'actions monde (couverts)	24.72%	24.19%
Fonds d'actions monde Small Cap (couverts)	23.19%	22.88%
Fonds d'actions Emerging Markets	16.03%	16.33%
Fonds immobiliers Suisse	7.63%	8.92%
Placements alternatifs	6.99%	12.36%
High Yield Bonds	9.96%	10.24%
Obligations Emerging Markets LC	10.61%	22.00%
Commodities couverts	3.52%	11.46%
Fonds immobiliers étranger (couverts)	5.71%	16.89%
Performance des placements financiers	10.84%	11.42%

69 Explication des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

Depuis le 01.07.2006, et notamment depuis l'avenant d'août 2008, un accord avec l'ensemble des banques régit les conditions qui réglementent les conditions relatives au compte de placement. Cet accord règle les points clés suivants:

Montant du solde	15% des prestations de prévoyance
Taux d'intérêt	Taux d'intérêt LPP + supplément de 1.00% à 1.50%
Préavis de résiliation	12 mois
Fixation du taux d'intérêt	en novembre chaque année pour l'année suivante

La rémunération des comptes de placement est fixée chaque année par le Conseil de fondation et s'élève à 2.50%, comme déjà l'exercice précédent. Des informations plus détaillées sur chacun des employeurs affiliés sont disponibles au chiffre 111. Concernant les CHF 30.052 millions (7.2% de la fortune), il s'agit intégralement de placements auprès de l'employeur. Quant aux liquidités restantes à hauteur de CHF 8.830 millions (2.1% de la fortune), il s'agit d'un compte courant, qui sert à rembourser des factures et créances de destinataires en suspens; le caractère commercial existe bien.

	31.12.2019	31.12.2018
691 Évolution de la réserve de cotisations d'employeur		
	CHF	CHF
État réserve de cotisations d'employeur au 01.01	9'813'176.87	7'558'316.17
Affectation	1'148'548.96	2'630'000.00
Constitution réserve de cotisation d'employeur du fonds libre	23'467.61	0.00
Utilisation réserve de cotisations d'employeur (assurés actifs et cotisations)	-639'057.21	-375'139.30
Rémunération 0.00% (exercice précédent: 0.00%)	0.00	0.00
Total réserve de cotisations d'employeur	10'346'136.23	9'813'176.87
692 Utilisation de la réserve de cotisations d'employeur (RCE) et des fonds libres		
	CHF	CHF
Utilisation RCE en faveur des cotisations employeurs	599'057.21	335'139.30
Utilisation RCE en faveur des cotisations salariés	0.00	0.00
Utilisation RCE en faveur d'une distribution aux salariés	40'000.00	40'000.00
Total utilisation réserve de cotisations d'employeur	639'057.21	375'139.30
Utilisation fonds libres en faveur RCE / distribution aux salariés	23'467.61	23'632.00
Total utilisation fonds libres	23'467.61	23'632.00
Total utilisation réserve de cotisations d'employeur et fonds libres	662'524.82	398'771.30

7 Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation

	31.12.2019	31.12.2018
71 Créances		
	CHF	CHF
Avoir impôt anticipé	669'408.10	967'276.85
Comptes courants employeurs	233'651.35	121'726.25
Autres débiteurs	526'714.00	446'703.00
Total créances	1'429'773.45	1'535'706.10
Les cotisations ouvertes du mois de décembre 2019 ont été payées par les employeurs affiliés jusqu'à la date de révision.		
72 Compte de régularisation actif		
	CHF	CHF
Remboursement d'émoluments par Credit Suisse	0.00	25'783.70
Total compte de régularisation actif	0.00	25'783.70
73 Compte de régularisation passif		
	CHF	CHF
Régularisation organe de révision	6'385.63	11'482.96
Régularisation autorités de surveillance	9'200.00	8'803.00
Régularisation commission de gestion titres	50'538.32	46'864.00
Régularisation frais administratifs	0.00	2'000.00
Total compte de régularisation passif	66'123.95	69'149.96

8 Exigences de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance n'a fait aucune demande. L'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance des fondations (ABS PF) a pris connaissance des comptes annuels 2018 le 18 février 2020.

9 Autres informations relatives à la situation financière

91 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

Prévoyance FinTec ne présente pas de découvert au jour de la clôture du bilan.

92 Renonciation à utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur

Aucune renonciation à utiliser la réserve de cotisations de l'employeur n'a été signée.

93 Liquidation partielle

Une institution de prévoyance (caisse de base et caisse pour cadres) a quitté Prévoyance FinTec au 31 mars 2019, suite à son rachat par une autre entreprise.

Suite à la résiliation du contrat d'affiliation et au départ des collaborateurs (avoir de libre passage: CHF 2.502 mio au total; transfert des réserves mathématiques des rentiers: CHF 3.033 mio), les conditions d'une liquidation partielle sont remplies.

La date de clôture du bilan est définie au 31.12.2018.

Il n'y a pas de fonds libres.

Selon l'art. 2.3.3 du règlement de liquidation partielle, les réserves de fluctuation de valeur ne sont pas distribuées, si le collectif sortant volontairement.

94 Prêts sur polices

Il n'existe pas de prêts sur polices.

95 Comptes séparés

Il n'existe pas de comptes séparés.

96 Mise en gage d'actifs

Les actifs sont libres de gage.

97 Responsabilité solidaire et cautions

Il n'existe pas de responsabilités solidaires ou de cautions.

98 Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire n'est en cours.

99 Transactions particulières et transactions d'actifs

Le Conseil de fondation de Prévoyance FinTec a décidé le 13 novembre 2019 d'abaisser le taux d'intérêt technique de 2.50% à 2.00%, afin premièrement de satisfaire aux exigences de la directive technique DTA 4 de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions, et deuxièmement de réduire le rendement théorique nécessaire à Prévoyance FinTec.

Nous indiquons ci-après le passage de LPP 2015 (année civile 2019), 2.50% à LPP 2015 (2019), 2.00%, avec les calculs correspondants du taux de couverture au 31.12.2019.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques	31.12.2019 LPP 2015, 2.50% (auparavant)	31.12.2019 LPP 2015, 2.00% (nouv.)
	CHF	CHF
Capital de prévoyance assurés actifs (y c. rentiers AI)	174'619'012.00	174'619'012.00
Capital de prévoyance des rentiers	141'962'824.00	149'567'741.00
Provision pour taux de conversion	44'000.00	3'385'000.00
Fonds de fluctuation des risques	6'566'000.00	6'566'000.00
Provision pour contributions de transition	4'927'000.00	5'101'000.00
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	328'118'836.00	339'238'753.00
Modification du taux de couverture: LPP 2015, 2.50% - LPP 2015, 2.00%	31.12.2019 LPP 2015, 2.50% (auparavant)	31.12.2019 LPP 2015, 2.00% (nouv.)
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	328'118'836.00	339'238'753.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	328'118'836.00	339'238'753.00
Réserve de fluctuation de valeur	66'608'000.00	65'450'254.34
Fonds libres institutions de prévoyance	9'962'171.34	0.00
Fonds disponibles pour la couverture des engagements règlementaires	404'689'007.34	404'689'007.34
Taux de couverture (moyens disponibles en % des moyens nécessaires)	123.34%	119.29%

10 Événements postérieurs à la date du bilan

À sa séance du 13 novembre 2019, le Conseil de fondation a adopté le règlement de prévoyance en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 pour la prévoyance de base. Par décision du 12 novembre 2019, l'ABSPP a pris connaissance dudit règlement et de son plan de base, en constatant qu'ils n'appelaient aucune remarque de sa part du point de vue du droit de la surveillance.

Les plans de prévoyance complémentaire seront remaniés durant l'exercice 2020.

11 Informations détaillées concernant les employeurs affiliés**111 Comptes de placement auprès de banques membres**

Institutions de prévoyance	Part dans la fortune totale	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
Ersparniskasse Affoltern i.E. AG, Affoltern	0.3%	1'206'353.50	1'176'930.25
Bank EEK AG, Bern	0.5%	2'179'260.45	2'144'413.70
BBO Bank Brienz Oberhasli AG, Brienz	0.2%	1'016'980.20	1'000'638.55
Bernerland Bank AG, Sumiswald	0.7%	2'815'667.07	2'770'644.12
Clientis Caisse d'Epargne CEC, Courtelary	0.3%	1'130'688.35	1'112'608.45
Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen	0.8%	3'419'626.20	3'364'945.85
Bank EKI Genossenschaft, Interlaken	0.4%	1'753'154.05	1'725'120.85
Spar- und Leihkasse Gürbetal AG, Mühlethurnen	0.3%	1'403'665.20	1'381'222.05
Bank SLM AG, Münsingen	0.7%	2'766'004.25	2'721'775.40
Spar- und Leihkasse Riggisberg AG, Riggisberg	0.4%	1'482'445.80	1'458'741.25
Ersparniskasse Rüeggisberg, Rüeggisberg	0.2%	792'902.20	780'170.50
Bank Gantrisch Genossenschaft, Schwarzenburg	0.2%	1'024'344.85	1'007'965.40
Spar- und Leihkasse Wynigen AG, Wynigen	0.1%	370'027.25	364'110.45
Entris Banking AG	2.1%	8'690'714.99	8'551'749.04
Total comptes de placement auprès de banques membres	7.2%	30'051'834.36	29'561'035.86

112 Informations détaillées sur la réserve de cotisations d'employeur

Employeurs	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Ersparniskasse Affoltern i.E. AG, Affoltern	354'622.00	331'238.00
Aunexis AG, Bern	0.00	259.84
Bank EEK AG, Bern	23'467.61	0.00
Bernerland Bank, Sumiswald	1'500'000.00	1'500'000.00
Clientis AG, Bern	2'100'000.00	1'470'637.44
Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen	1'163'284.09	1'239'686.79
Bank EKI Genossenschaft, Interlaken	636'017.86	636'017.86
Spar- und Leihkasse Gürbetal AG, Mühlethurnen	272'543.72	272'543.72
Bank SLM AG, Münsingen	48'762.24	84'762.24
Spar- und Leihkasse Riggisberg AG, Riggisberg	393'826.03	433'826.03
Bank Gantrisch Genossenschaft, Schwarzenburg	0.00	15'592.27
Spar- und Leihkasse Wynigen AG, Wynigen	179'762.60	154'762.60
Schweizerischer Bankenombudsman, Zürich	547'681.95	547'681.95
Entris Holding AG + Tochtergesellschaften, Bern	3'126'168.13	3'126'168.13
	10'346'136.23	9'813'176.87

